



**SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE  
DES PERSONNELS TECHNIQUES FORCE  
OUVRIERE**

*Béziers, le 30 Décembre 2014*

N° 012-14/PB

*Madame Christiane TAUBIRA  
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
Ministère de la Justice  
13, Place Vendôme  
75042 - PARIS Cedex 01*

Madame la Ministre,

Je m'adresse à vous en cette fin d'année car une fois de plus les personnels techniques de catégorie B et C sont oubliés lors de l'attribution des primes de fin d'année.

Lors de notre rencontre, je vous avais présenté les différents types de primes dont pouvaient bénéficier les personnels techniques. Je vous avais aussi expliqué que depuis l'instauration de l'IFO (Indemnité de Fonction et d'Objectif) pour les Techniciens de l'Administration Pénitentiaire, les années se suivaient et se ressemblaient : les notes de la DAP émises en fin d'année indiquaient clairement que cette catégorie de personnels était exclue des attributions de compléments de primes au titre de la modulation de l'IFO.

Cette année, la note qui est parue est de nature différente : elle ignore tout simplement les Techniciens de l'Administration Pénitentiaire en tant que possibles attributaires d'une modulation d'IFO en fin d'année.

Or, des agents de catégorie B et C d'autres corps bénéficient en chaque fin d'année de modulations de primes, ou de primes « exceptionnelles » qui sont reconduites d'une année sur l'autre.

Le SNPPT FO ne peut pas se satisfaire d'un tel abandon et du mépris – ou bien est-ce encore de la méconnaissance? - du travail du personnel technique de l'Administration Pénitentiaire de la part de notre Ministère et de notre direction d'appartenance.

En effet, à ce jour, de nombreux techniciens de l'administration pénitentiaire occupent des postes normalement attribués à des catégorie A sans pouvoir bénéficier des primes de fin d'années accordées à cette catégorie. Cette situation est parfaitement inéquitable car, contrairement à leurs collègues de catégorie A, ces personnels techniques de catégorie B n'ont aucune reconnaissance de leur travail quotidien et de leurs capacités d'adaptation à des positionnements imposés par l'administration.

D'autre part, parmi les primes attribuées aux agents de catégorie C, au moins l'une d'entre-elles aurait du être aussi attribuée aux adjoints techniques : la prime de travail dans un établissement en surpopulation. En effet, dans les établissements en surpopulation les installations ne sont pas dimensionnées pour accueillir autant de détenus et la fréquence des interventions de maintenance et de réparations de dégradations est largement accrue. Cette prime n'aurait pas eu un grand coût pour l'administration au vu de la somme attribuée par personne, mais aurait eu une portée symbolique envers ces personnels qui travaillent toujours dans l'ombre et dans l'urgence, sans aucune reconnaissance.

Les personnels techniques de l'Administration Pénitentiaire de catégorie B et C sont au quotidien sur le terrain, comme les personnels de surveillance, les personnels de direction, les personnels administratifs et les travailleurs sociaux, mais ce sont les seuls à être systématiquement écartés des attributions de primes de fin d'année.

Afin de faire stopper cette injustice à l'égard des personnels techniques de l'Administration Pénitentiaire, je vous sollicite à nouveau, Madame la Garde des Sceaux, pour l'obtention d'une entrevue.

En espérant que vous accèderez enfin à la demande du SNPPT FO, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

*Paul BONO*